



Information presse

Le 21 mars 2017

Le Syndicat National des Dermatologues-Vénéréologues se félicite des conclusions du rapport de l'ANSES sur les appareils à visée esthétique

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) préconise de revoir le cadre réglementaire associé à ces appareils.

Depuis des années les dermatologues rappellent les risques liés à l'utilisation des appareils à rayonnement électromagnétique (lasers, lampe flash,.....) hors de tout contrôle médical et ont alerté les autorités. Ces instruments sont des dispositifs médicaux et toute utilisation par des non médecins constitue pour certains un exercice illégal de la médecine. Il en est de même pour les appareils à visée esthétique comme la radio fréquence et la lipolyse non invasive.

Ces technologies, qu'elles soient utilisées à des fins médicales ou esthétiques, ont des actions thérapeutiques en profondeur sur les cellules et les tissus. A ce titre, un diagnostic doit être posé avant toute utilisation d'un appareil et doit rester dans un cadre médical. L'utilisation par des non médecins peut provoquer un retard de diagnostic notamment des cancers de la peau, -tout particulièrement du mélanome- et donc une perte de chance pour le patient. Les indications et la maîtrise des effets secondaires appartiennent aux médecins et particulièrement aux dermatologues. L'absence d'évolution de la réglementation décidée par les pouvoirs publics, pourtant nécessaire depuis des années, laisse libre cours à la vente de technologies par les industriels auprès de non médecins ou de particuliers avec notamment les home device.

« La question de l'utilisation des technologies à visée esthétique constitue un enjeu de santé publique qui doit se libérer des lobbies industriels ou catégoriels de professions sortant de leur champs de compétence », précise le Syndicat pour qui l'important est d'abord la sécurité des patients.

Ce rapport va complètement dans ce sens en concluant sur la nécessité de prendre des mesures visant à limiter la survenue d'effets indésirables.

Contact presse : Brigitte Jaillard – 06 10 15 12 33